



Signification pénale courrier d'huissier acte a aller chercher

Par **val**, le **22/01/2009** à **13:29**

Bonjour,
Mon mari vient de recevoir un courrier d'huissier et dessus il est noté "signification pénale" et, de là, il doit aller chercher un acte important. A quoi cela peut correspondre ?
Merci.

Par **ellaEdanla**, le **22/01/2009** à **15:11**

Bonjour,
le plus simple pour le savoir serait que votre mari se rende à l'Etude de l'huissier ...
Il s'agit d'une signification d'acte pénal vous dit-on sur le courrier. Ce peut être une convocation devant le juge de proximité, le tribunal de police, le tribunal correctionnel ... ou ce peut être la signification d'un jugement rendu à son encontre par ce même genre de tribunal.
L'acte que l'huissier a à lui remettre lui expliquera ses droits. C'est pour cela qu'il est important.
De toutes façons si votre mari n'y va pas, c'est l'huissier ou son clerc qui viendra à votre domicile. Et si il n'y avait personne l'acte serait à retirer en son Etude.
Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2009** à **02:51**

En effet. Attention dans certains domaines (notamment les infractions routières) le délai d'opposition court à compter de la notification ou du dépôt à l'étude d'huissier du jugement.
Restant à votre disposition.

Par **tax**, le **24/03/2013** à **13:36**

bonjourVoilà j'ai 16 ans et y'a 3 ans il ya eu une baggare dans ma ville et j'ai ete present des mec on pris en video la baggare moi je l'ai suprimé la video et les autre l'on garder et lon mie sur un reseau sociaux.. rnHieer j'ai reçu un acte penal disant" je suis chargé de vous remettre un ACTE PENAL.Compte tenu de l'importance et des conséquences attachées à cet acte, je vous invite à vous présenter le plus rapidement possible en mon Etude vous avez 5 jour pour vous présenter avec vos parent munie d'une piece d'identiter..? Que cela veux dire svp..

Par **citoyenalpha**, le **24/03/2013** à **15:44**

BonjourrnL'huissier doit vous remettre une convocation pour une affaire pénale.vous devez vous rendre à son étude afin de prendre connaissance de l'objet accompagné de vos parents et d'une pièce d'identité.rnIl semblerait qu'une infraction vous soit reprochéernrnVous ne le découvrirez qu'en récupérant l'acte devant vous être signifié.rnrnRestant à votre disposition

Par **fcldm**, le **03/03/2017** à **16:26**

BonjourrnJe viens de recevoir un courrier d'un huissier. voilà ce qu'il dit:rnNous vous informons avoir été requis par le procureur de la république afin de vous remettre un acte de procédure pénale vous concernant...rnj'ai voulu faire les démarche par mail en joignant ma convocation et ma pièce d'identité mais au téléphone la secrétaire m'a dit qu ce genre d'acte et remis seulement en main propre.rntout ces mots me font peur car je ne vois pas ce que cela peu être!!!rnsi vous pouvez m'éclairer, merci d'avance.rnsabine

Par **Ana2017**, le **19/08/2017** à **20:17**

Bonjour fcldm, un ami vient de recevoir exactement le même courrier, avez-vous su de quoi il s'agissait ? rnMerci d'avance de votre rapide

Par **Bubu66**, le **14/11/2018** à **20:06**

Bonsoir rnJe viens de recevoir un acte penal signifier par huissier ou ils disent que je dois allez le chercher ou se donnez rendez vous pour allez prendre cette acte mais je ne sais pas ce que sait pouvez vous m'eclairer sur cette acte ?